

# Une même vision raciste inégalitaire

**LIVRE •** Le Neuchâtelois Raymond Spira, avocat et notaire indépendant, sort un ouvrage où il tire des parallèles entre le nazisme et l'apartheid sud-africain, dans un livre rigoureux, mais de lecture aisée pour le profane.

Né en 1937, Raymond Spira est une personnalité bien connue à La Chaux-de-Fonds et au-delà. Membre de la Nouvelle Gauche puis du Parti socialiste, il a été conseiller général de la Ville et député au Grand Conseil neuchâtelois. Avocat et notaire indépendant, il fut juge à la Cour des assurances sociales du Tribunal fédéral de 1980 à 2001. A ce titre, il est l'auteur de nombreux ouvrages et contributions de caractère juridique. Passionné de théâtre et également d'histoire, il a écrit plusieurs livres consacrés à ces deux domaines. *Le nazisme, l'apartheid et le droit* - dont le sous-titre *Quand l'injustice se fait loi* annonce la couleur - se situe précisément à la jonction de l'histoire et du droit.

Si les étapes de l'aggravation progressive du sort des Juifs allemands, jusqu'à la «solution finale», sont bien connues, l'intérêt de l'ouvrage est de montrer que toutes les lois discriminatoires furent fondées en «droit». Et l'auteur décrit très pertinemment: «ce qui rend [les tribunaux au service du régime] particulièrement redoutables, car ils donnent l'apparence de la légitimité à l'arbitraire et à la violence», et encore «tout ce qui est légal n'est pas légitime». Relevons que ce livre très rigoureux, qui s'appuie sur une abondante bibliographie, est de lecture aisée pour le profane. Recourant parfois à une ironie grinçante, il illustre les aspects théoriques par des cas concrets, qui montrent à la fois le ridicule et l'horreur de législations basées sur le racisme.

Dès son accession au pouvoir, Hitler entame la *Gleichschaltung* (mise au pas) des juristes allemands. Il faut dire que ceux-ci, par conviction nazie, lâcheté ou carriérisme, s'y conformeront rapidement. Quant à l'opinion publique - à de rares exceptions près - elle admettra qu'«on peut tout faire subir aux Juifs, y compris les exterminer, à condition que cela soit autorisé par la loi et se fasse selon les règles!» Ainsi se met en place une nouvelle juridiction, balayant les principes fondamentaux du droit romain et basée sur la *Volksgemeinschaft* (la communauté du peuple). En 1933, le ministre de l'Intérieur Wilhelm Frick peut ainsi déclarer: «Pour les nationaux-socialistes, le



L'ancien député socialiste Raymond Spira est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire et au droit.

droit, c'est ce qui sert le peuple allemand. L'injustice, c'est ce qui lui porte dommage.» Un concept juridique inédit apparaît: «la volonté du Führer». S'appuyant sur ces bases légales, le processus de répression se met en place. Une abondante juridiction veille à préserver le «sang nordique» et la pureté raciale de toute «souillure». Est-il besoin de dire que les critères raciaux qui distingueraient Allemands de pure souche et «races inférieures» n'ont strictement aucune base scientifique? Le crime de «mixité raciale» peut conduire un Juif à la guillotine. En vertu de la loi de sélection des espèces (une perversion du darwinisme), les «éléments biologiques dégradés», c'est-à-dire les handicapés mentaux et autres «incurables» ou «improductifs», sont gazés. On évalue leur nombre à 100'000. Cet eugénisme préfigure le génocide. Pour rendre ce dernier acceptable, il convient d'écarter les Juifs et les Tsi-

ganes du monde humain. Le vocabulaire en témoigne: ils sont des «poux», des «bacilles» qu'il faut «exterminer». Tout cela est fondé sur le «sang», une donnée plus mystique que scientifique qui déterminerait l'appartenance à la «race» germanique. S'ensuivent les innombrables interdictions professionnelles qui frappent les Juifs allemands, leur mise au ban de la société, la spoliation systématique de leurs biens, le pogrom de la «nuit de cristal» (9-10 novembre 1938), l'exil et, pour ceux qui n'ont pas voulu ou pu partir, les camps de la mort.

## En Afrique du Sud, le droit justifie le ségrégationnisme

S'il existe des similitudes évidentes entre le nazisme au pouvoir en Allemagne et le régime d'apartheid en Afrique du Sud, Raymond Spira opère cependant une distinction importante. Le premier était *éliminationniste*, le second *ségrégationniste*.

Mais tous deux reposent sur une vision raciste inégalitaire fondée sur «une peur de la promiscuité, une répulsion face au métissage, une fascination pour la pureté». Contrairement à une légende, l'adoption de lois discriminatoires et spoliatrices envers l'immense majorité noire date de bien avant 1948, l'année où le pays se sépare du Commonwealth britannique et devient la République d'Afrique du Sud. Le racisme remonte à l'arrivée des *Afrikaners* au 17<sup>e</sup> siècle. L'auteur montre que, par une succession de lois ségrégationnistes, la majorité noire se voit confisquer ses terres ancestrales, reléguée dans des réserves bientôt érigées en pseudo-Etats indépendants (les *bantoustans*), exclue des syndicats, confinée dans une éducation basique destinée à n'en faire que des manœuvres sous-payés, interdite de déplacements libres à l'intérieur du pays, etc. Comme en Allemagne

nazie, le critère de «race» est des plus difficiles à établir. Il en résulte des situations ubuesques (mais aux conséquences tragiques pour les intéressés), où par exemple des Blancs se voient relégués aux rangs inférieurs de «Chinois», d'«Indiens», de «Métis» ou, tout au bas de l'échelle, à celui d'«Africains». Naturellement, cette division en catégories s'accompagne de prohibitions sexuelles, afin de ne pas mélanger des sangs «purs» et «impurs». Quant à «l'injustice de la justice», un chiffre la démontre: en 1984, sur 131 pendaisons, on ne comptait que 3 Blancs... C'est à ce régime à la fois absurde, inhumain et de plus en plus totalitaire qu'a mis fin, le 30 juin 1991, l'abrogation des derniers restes de législation raciale... à défaut d'égalité économique. ■

Pierre Jeanneret

Raymond Spira, *Le nazisme, l'apartheid et le droit. Quand l'injustice se fait loi*, Neuchâtel: Alphil, 2016, 258 p.

## Dans la pauvreté et la situation de violence du Salvador, la CSSR lutte pour la dignité humaine

**DOCUMENTAIRE •** La Centrale sanitaire suisse romande présente son film «Ma différence».

C'est devant un nombreux public que la CSSR a passé, le 15 avril au Zinéma à Lausanne, son nouveau documentaire. Des séances de projection ont eu lieu ensuite à Bienne et Zurich. Ce court-métrage réalisé par le cinéaste salvadorien Noé Valladares se penche sur la question du handicap. La guerre civile qui a duré douze ans a laissé 10'000 handicapés et mutilés. A part cela, de nombreuses personnes sont victimes de l'extrême violence liée aux bandes de délinquants qui sévit hélas dans ce pays pauvre d'Amérique centrale.

Le film est à la fois instructif et émouvant. Il a été tourné dans le

département de Chalatenango, au nord-ouest du Salvador, une région pilote dans l'aide aux handicapés. Il se fonde sur les témoignages de trois handicapé-e-s physiques, qui y parlent de leurs difficultés, mais aussi de leurs rêves. On retiendra notamment les paroles pleines d'espoir de ce jeune homme de seize ans, très lourdement atteint mais qui, maîtrisant son ordinateur, a le projet de créer une petite société d'informatique réalisant des travaux pour des particuliers. Depuis peu, une rampe d'accès lui permet l'accès à l'école. Voilà en effet une modeste mais indispensable réalisation. Le slogan véhiculé par le film est d'ailleurs

«Nous sommes tous différents ! Nous avons tous les mêmes droits !»

Ces progrès, on les doit au soutien de la CSSR à deux organisations locales: l'*Asociación de lisiados de guerra de El Salvador* (ALGES), qui regroupe les blessés de la guerre civile, les soutient et combat pour leurs droits, et *Los Angelitos* (Les petits anges), qui réunit des parents d'enfants handicapés.

## Ne pas se contenter d'assistantat

Les soirées organisées par la CSSR sont enrichies par la présence de Carole Buccella, physiothérapeute suisse en activité depuis douze ans dans le pays et Wendy Gonzalez, promotrice en

réhabilitation au Salvador, elle-même mère d'un enfant handicapé. Ce qui est notamment ressorti du vivant échange entre elles et le public, c'est la volonté de ne pas se contenter de faire de l'assistantat. Les deux organisations actives sur le terrain insistent sur l'implication des familles. L'arme de bataille de *Los Angelitos* est la Réhabilitation Basée sur la Communauté (RBC). Malgré des moyens très limités, très loin des technologies de pointe dont disposent les institutions suisses, elles apportent une aide importante aux handicapé-e-s. Elles luttent aussi pour faire reconnaître leurs droits et faire disparaître les barrières sociales, politiques et cultu-

relles qui entraînent discriminations et exclusion. Cela avec peu de soutien officiel: certes, il y a beaucoup de lois progressistes au Salvador, mais elles restent théoriques et sans effet dans la réalité... Dans des conditions aussi difficiles, on ne peut louer les initiatives parties de la société civile salvadorienne et soutenues par la Centrale sanitaire suisse. ■

Pierre Jeanneret

Le film de 26 minutes peut être acheté en version DVD auprès de la CSSR: info@css-romande.ch. Une présentation de celui-ci aura encore lieu à Genève, Fontion-Cinéma, Grütli, vendredi 22 avril à 20 h (entrée libre, débat et verrière).